



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Procès-verbaux des séances du 22 février et des 21, 22 et 23 mars 2023

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 615-20230530

2023

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 22 FÉVRIER 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 21 MARS 2023.....	4
AUDITIONS (suite)	5
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 22 MARS 2023	6
AUDITIONS (suite)	7
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 23 MARS 2023	9
AUDITIONS (suite)	10

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Documents déposés
- III. Procès-verbaux des séances de travail des 16 et 23 février, des 15 et 30 mars, du 20 avril et des 10 et 24 mai 2023
- IV. Recommandations

Première séance, le mercredi 22 février 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (Décision de la Commission le 16 février 2023)

Membres présents :

- M. Fortin (Pontiac), président
- M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Bérubé (Matane-Matapédia)
- M. Ciccone (Marquette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sports, de loisirs, de plein air et de saines habitudes de vie, en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sports, de loisirs et de plein air, en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
- M. Poulin (Beauce-Sud)
- M. Rivest (Côte-du-Sud)
- M^{me} Tremblay (Hull)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) :

- M. Gilles Courteau, commissaire
- M. Martin Lavallée, adjoint au commissaire
- M^{me} Natacha Llorens, directrice des services aux joueurs

Ligue canadienne de hockey :

- M. Dan MacKenzie, président

Hockey Québec :

- M. Claude Fortin, président
- M. Jocelyn Thibault, directeur général
- M^{me} Marie-Joël Desaulniers, directrice communications et marketing

Réseau du sport étudiant du Québec :

- M. Gustave Roel, président-directeur général
- M. Stéphane Boudreau, directeur général-adjoint

Université McGill :

- P^r Fabrice Labeau, premier vice-principal exécutif adjoint, études et vie étudiante

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 25, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration, conformément aux dispositions de l'article 25 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, à l'effet qu'il n'est pas tenu de se retirer de la séance.

À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'assermentation des témoins.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Poulin (Beauce-Sud), M. Ciccone (Marquette), M. Marissal (Rosemont) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ).

À 12 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'assermentation du témoin.

La Commission entend la Ligue canadienne de hockey.

À 13 h 10, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 01, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Hockey Québec.

À 15 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Réseau du sport étudiant du Québec.

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend l'Université McGill.

À 17 h 26, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 23 février 2023, à 7 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 22 février 2023

Deuxième séance, le mardi 21 mars 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (Décision de la Commission le 15 mars 2023)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Ciccone (Marquette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sports, de loisirs, de plein air et de saines habitudes de vie, en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M. Émond (Richelieu)

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sports, de loisirs et de plein air, en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Tremblay (Hull)

Témoins (par ordre d'intervention) :

M. Michel Dorais, professeur titulaire retraité, École de travail social et de criminologie, Université Laval

M. Martin Lavallée, commissaire par intérim, Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)

M. Mario Cecchini, président par intérim des Alouettes de Montréal et futur commissaire de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 48, M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Ciccone (Marquette) dépose le document coté CCE-001 (annexe I).

AUDITIONS (suite)

La Commission entend M. Dorais.

À 10 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend M. Lavallée.

À 11 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

La Commission entend M. Cecchini.

À 12 h 31, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 22 mars 2023, après les avis touchant les travaux des commissions, où elle poursuivra son mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 21 mars 2023

Troisième séance, le mercredi 22 mars 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (Décision de la Commission le 15 mars 2023)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Ciccone (Marquette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sports, de loisirs, de plein air et de saines habitudes de vie, en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M. Émond (Richelieu)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sports, de loisirs et de plein air, en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Institut national de santé publique du Québec :

M. Pierre-Gerlier Forest, président-directeur général

D^r François Desbiens, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, vice-président aux affaires scientifiques

D^{re} Johanne Laguë, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, adjointe à la programmation scientifique et qualité

M^{me} Dominique Gagné, conseillère scientifique

M^{me} Danièle Sauvageau, conseillère, conférencière en coaching exécutif et sportif et

M. Camille Thériault, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, accompagnés de :

M. Éric Normandeau, stratège-conseil, Léger

D^r Dany Bernard, psychologue du sport

Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport :

M. Sylvain B. Lalonde, président-directeur général, Regroupement Loisir et Sport du Québec

M^e Lise Charbonneau, directrice, service de gestion de risques et protection de l'intégrité, Regroupement Loisir et Sport du Québec

M^e Félix-Antoine Michaud, spécialiste en droit du travail, Triviüm

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 15, M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Institut national de santé publique du Québec.

À 12 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend M^{me} Sauvageau et M. Thériault.

À 12 h 55, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 16 h 05.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend D^f Bernard.

À 16 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport.

À 17 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^e Michaud.

À 18 h 23, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 23 mars 2023, à 14 h 50, où elle poursuivra son mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 22 mars 2023

Quatrième séance, le jeudi 23 mars 2023

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (Décision de la Commission le 15 mars 2023)

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Ciccone (Marquette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sports, de loisirs, de plein air et de saines habitudes de vie, en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M. Émond (Richelieu)

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sports, de loisirs et de plein air, en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Sport'Aide :

M. Denis Servais, président

M. Sylvain Croteau, instigateur et directeur général

M. Richard Létouneau, président, conseil d'administration, Saguenéens de Chicoutimi et président de l'Assemblée des membres de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJM), accompagné de :

M^{me} Joanne Leblanc, conseillère pédagogique, Saguenéens de Chicoutimi

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 47, M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) déclare la séance ouverte.

M^{me} la présidente rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend Sport'Aide.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Létourneau.

À 16 h 19, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 24 mars 2023, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 23 mars 2023

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Bernard, Dany	
Cecchini, Mario	
Dorais, Michel	003M
Hockey Québec	
Institut national de santé publique du Québec	005M
Lavallée, Martin	
Létourneau, Richard	
Ligue canadienne de hockey	
Ligue de hockey junior majeur du Québec	002M
Michaud, Félix-Antoine	
Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport	004M
Réseau du sport étudiant du Québec	001M
Sauvageau, Danièle	
Sport'Aide	006M
Thériault, Camille	
Université McGill	

ANNEXE II

Documents déposés

Documents déposés

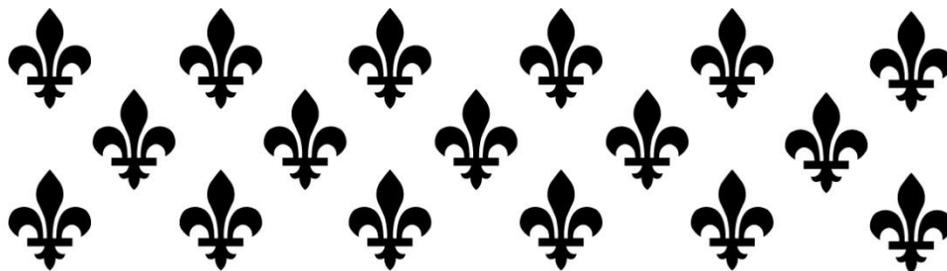
Séance du 21 mars 2023

Commissaire à l'éthique et à la déontologie. Avis adressé au député de Marquette

CCE-001

ANNEXE III

**Procès-verbaux des séances de travail des 16 et 23 février, des 15 et 30 mars,
du 20 avril et des 10 et 24 mai 2023**



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 16 février 2023

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur de récentes révélations dans le milieu du hockey junior

2023

Séance de travail du jeudi 16 février 2023

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur de récentes révélations dans le milieu du hockey junior

Membres présents :

- M. Fortin (Pontiac), président
M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
M. Ciccone (Marquette), porte-parole de l'opposition officielle en matière de sports, de loisirs, de plein air et de saines habitudes de vie, en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)
M. Émond (Richelieu)
M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sports, de loisirs et de plein air, en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
M. Poulin (Beauce-Sud)
M. Rivest (Côte-du-Sud)
M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Natasha Barnes Crépeau, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. Martin Blanchette, conseiller politique, Cabinet du chef du troisième groupe d'opposition
M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Karoline Boucher-Stanton, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
M^{me} Nadhya Dumais, conseillère politique, Cabinet du whip du gouvernement
M. Frédéric Houde, chercheur, Cabinet du whip du gouvernement
M^{me} Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

- M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip du gouvernement
- M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Powen-Alexandre Morin, Stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- M^{me} Danielle Rioux, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M. François White, conseiller politique, Service de recherche, Parti libéral du Québec
-

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 heures, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Boucher-Stanton, Dumais, Huot-Gallien et Rioux ainsi qu'à MM. Blanchette, Houde, Larose-Picher, Morin et White d'assister à la séance.

Il est convenu de permettre à M. Ciccone (Marquette) de remplacer M^{me} Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), à M. Marissal (Rosemont) de remplacer M^{me} Ghazal (Mercier) et à M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) de remplacer M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Une discussion s'engage.

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) propose la motion suivante :

QU'en vertu des articles 120 et 149 du Règlement, la Commission de la culture et de l'éducation se saisisse du mandat d'initiative portant sur de récentes révélations dans le milieu du hockey junior.

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, en vertu de l'article 149 du Règlement, entende les groupes suivants :

- Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- Ligue canadienne de hockey;
- Hockey Québec.

QUE la Commission de la culture et de l'éducation procède à des consultations particulières et auditions publiques, le mercredi 22 février 2023 de 15 heures à 17 h 25.

Une discussion s'engage.

M. Ciccone (Marquette) propose l'amendement suivant :

Ajouter, après le groupe « Hockey Québec », les groupes suivants:

- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);
- Officier des plaintes – Réseau loisir et sport du Québec (RLSQ);
- Université McGill;
- Sports Québec;
- Sport'Aide;
- Des représentants des Fédérations de régie sportive du Québec.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Ciccone (Marquette) retire son amendement.

Après discussion, M. Émond (Richelieu) propose l'amendement suivant :

Ajouter, après le groupe « Hockey Québec », les groupes suivants :

- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);
- Université McGill.

L'amendement est adopté à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu d'amender la motion de M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) pour y ajouter les mots « après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 heures » après les mots « le mercredi 22 février 2023 ».

Après discussion, M. Émond (Richelieu) propose l'amendement suivant :

Insérer à la fin de la motion l'alinéa : « QUE la Commission entende les groupes en personne à l'hôtel du Parlement. »

L'amendement est adopté à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Le président fait la lecture de la motion amendée :

QU'en vertu des articles 120 et 149 du Règlement, la Commission de la culture et de l'éducation se saisisse du mandat d'initiative portant sur de récentes révélations dans le milieu du hockey junior.

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, en vertu de l'article 149 du Règlement, entende les groupes suivants :

- Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- Ligue canadienne de hockey;
- Hockey Québec;
- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);
- Université McGill.

QUE la Commission de la culture et de l'éducation procède à des consultations particulières et auditions publiques, le mercredi 22 février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 17 h 25.

QUE la Commission entende les groupes en personne à l'hôtel du Parlement.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu qu'une période de 15 minutes soit prévue pour des remarques préliminaires, soit de 11 h 15 à 11 h 30, et que les membres puissent faire des remarques préliminaires de 2 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Il est convenu que l'organisation du mandat soit confiée au comité directeur de la Commission.

Après discussion, il est convenu que le titre du mandat soit « Mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports ».

À 15 h 34, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 16 février 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 février 2023

Donner suite au mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sport

2023

Séance de travail du jeudi 23 février 2023

Objet : Donner suite au mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sport

Membres présents :

M. Fortin (Pontiac), président
M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal-Outremont)
M. Émond (Richelieu)
M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
M. Poulin (Beauce-Sud)
M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
M. Rivest (Côte-du-Sud)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. François Bégin, conseiller politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Karoline Boucher-Stanton, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
M^{me} Nadhya Dumais, conseillère politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M. Vincent Larose-Picher, chercheur, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et chercheur, Service de recherche, Québec solidaire
M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Danielle Rioux, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 32, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Boucher-Stanton, Dumais, Huot-Gallien, Melançon et Rioux ainsi qu'à MM. Bégin et Larose-Picher d'assister à la séance.

M. le président rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

À la demande du président, M. Mercier Méthé présente une synthèse du document de soutien et des auditions des consultations particulières qui se sont tenues le mercredi 22 février 2023.

Une discussion s'engage.

M. Ciccone (Marquette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports entende annuellement les groupes suivants :

- Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- Hockey Québec;
- Ligue canadienne de hockey;
- Officier des plaintes - Réseau loisir et sport du Québec (RLSQ).

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières en séance de travail ou à huis clos à la demande d'un témoin;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Ciccone (Marquette) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Émond (Richelieu), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Rivest (Côte-du-Sud) - 6.

Abstention : M. Fortin (Pontiac) - 1.

La motion est rejetée.

M. Marissal (Rosemont) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du mandat d'initiative sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports procède à des consultations particulières et auditions publiques;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

- Réseau loisirs et sport du Québec (RLSQ);
- Geneviève Savard, Sécurité, intégrité et éthique, ministère de l'Éducation;
- La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;
- Daniel Carcillo ou des joueurs qui font partie du recours collectif;
- Sport'Aide;
- CAVAC;
- Hugh Fraser, président par intérim de Hockey Canada;
- David Branch, président de la Ligue canadienne de hockey de 2012-2018.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Marissal (Rosemont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Ciccone (Marquette) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Émond (Richelieu), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Poulin (Beauce-Sud) et M. Rivest (Côte-du-Sud) - 6.

Abstention : M. Fortin (Pontiac) - 1.

La motion est rejetée.

Une discussion s'engage sur le contenu du rapport du mandat d'initiative.

M. le président invite les membres à transmettre par courriel, au secrétariat de la Commission, d'ici le lundi 6 mars 2023, des propositions de sujets à discuter lors de la prochaine séance de travail.

À 8 h 29, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 11 h 30, où elle se réunira à nouveau en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 23 février 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 mars 2023

Donner suite au mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (suite)

2023

Séance de travail du mercredi 15 mars 2023

Objet : Donner suite au mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports (suite)

Membres présents :

M. Fortin (Pontiac), président
M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)
M. Émond (Richelieu)
M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
M. Poulin (Beauce-Sud)
M. Rivest (Côte-du-Sud)
M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. François Bégin, conseiller politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Karoline Boucher-Stanton, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
M. Daniel Desputeau, attaché politique, Bureau de circonscription du député de Rosemont
M^{me} Nadhya Dumais, conseillère politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et recherchiste, Service de recherche, Québec solidaire
M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Danielle Rioux, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 33, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Boucher-Stanton, Dumais, Huot-Gallien, Melançon et Rioux ainsi qu'à MM. Bégin, Desputeau et Larose-Picher d'assister à la séance.

M. le président rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

Une discussion s'engage.

M. Ciccone (Marquette) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports, entende les personnes et organismes suivants :

- M^{me} Danielle Sauvageau, conseillère et conférencière en coaching exécutif et sportif;
- M. Camille Thériault, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick;
- L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- M^{me} Sylvie Parent, professeure au Département d'éducation physique de l'Université Laval et chercheure régulière au Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS);
- M. Michel Dorais, professeur titulaire, école de travail social et de criminologie à l'Université Laval;
- M. Dany Bernard, docteur en psychologie du sport;
- M. Simon-Louis Lajeunesse, docteur en Service social.

QUE l'organisation du mandat soit confiée au comité directeur de la Commission.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Marissal (Rosemont) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du mandat d'initiative sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques;

Qu'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

- Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;
- Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ);
- Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport et/ou de la Direction de la promotion de la sécurité dans le sport (MEQ);
- Michel Dorais, criminologue et professeur titulaire à l'Université Laval;
- Félix-Antoine Michaud, avocat associé à Triviüm et spécialiste en droit du travail;
- Lindsay Duncan, professeure au département de kinésiologie et d'éducation physique à McGill;
- Sport'Aide;
- Groupe Respect;
- Mario Cecchini, nouveau commissaire de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- Hugh Fraser, président par intérim de Hockey Canada.

Un débat s'engage simultanément sur les motions de M. Ciccone (Marquette) et de M. Marissal (Rosemont).

Avec le consentement de la Commission, MM. Ciccone (Marquette) et Marissal (Rosemont) retirent leur motion respective.

M. le président propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques;

QU'à cette fin la Commission entende les personnes et organismes suivants :

- M^{me} Danièle Sauvageau, conseillère et conférencière en coaching exécutif et sportif conjointement avec M. Camille Thériault, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick;
- M. Martin Lavallée, commissaire par intérim, Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- M. Mario Cecchini, nouveau commissaire de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ);
- L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- M^{me} Sylvie Parent, professeure au Département d'éducation physique de l'Université Laval et chercheure régulière au Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS);
- M. Michel Dorais, professeur titulaire, école de travail social et de criminologie à l'Université Laval;
- M. Dany Bernard, docteur en psychologie du sport;
- Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport ou la Direction de la promotion de la sécurité dans le sport (MEQ);
- M^e Félix-Antoine Michaud, avocat associé à Triviüm et spécialiste en droit du travail;
- Sport'Aide;
- M. Richard Létourneau, président du conseil d'administration des Saguenéens de Chicoutimi et gouverneur de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ).

QUE l'organisation du mandat soit confiée au comité directeur de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres.

Il est convenu que la Commission procède aux consultations particulières et auditions publiques, le mardi 21 mars 2023 de 9 h 45 à 12 h 25, le mercredi 22 mars 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 30 et le jeudi 23 mars 2023 de 14 heures à 15 h 35.

Il est convenu que la durée maximale de l'exposé de chaque personne ou organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes à l'exception de l'audition de M^{me} Danièle Sauvageau et M. Camille Thériault ainsi que celle de M. Michel Dorais. Il est convenu que pour ces deux auditions la durée maximale de l'exposé soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes.

Il est convenu qu'il n'y ait pas de remarques préliminaires.

Il est convenu que la Commission entende les groupes en personne à l'hôtel du Parlement, mais que la visioconférence soit possible pour les témoins qui en font la demande.

À 8 h 50, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

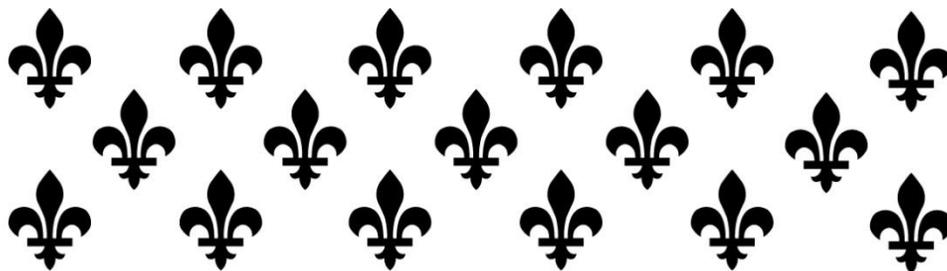
Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 15 mars 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 30 mars 2023

Déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Séance de travail du jeudi 30 mars 2023

Objet : Déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Membres présents :

- M. Fortin (Pontiac), président
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal-Outremont)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
- M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
- M. Poulin (Beauce-Sud)
- M. Rivest (Côte-du-Sud)
- M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Marc Duperron, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M^{me} Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip en chef du gouvernement
- M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et recherchiste, Service de recherche, Québec solidaire
- M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 41, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Huot-Gallien et Melançon ainsi qu'à MM. Duperron et Larose-Picher d'assister à la séance.

M. le président rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

À la demande du président, M. Mercier Méthé présente une synthèse des auditions qui se sont tenues les 21, 22 et 23 mars 2023.

Une discussion s'engage.

Sur proposition de M. Marissal (Rosemont), il est convenu que les membres envoient au secrétariat de la Commission leurs propositions d'observations, conclusions ou recommandations, que le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale produise un tableau consolidé des propositions et que, lors d'une prochaine séance de travail, les membres discutent des propositions présentées.

Il est convenu que les listes de propositions d'observations, conclusions ou recommandations reçues par le secrétariat soient distribuées aux membres de la Commission.

Il est convenu que le comité directeur approuve le tableau consolidé avant sa transmission aux membres de la Commission.

À 12 h 19, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 5 avril 2023, à 8 heures, où elle se réunira à nouveau en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

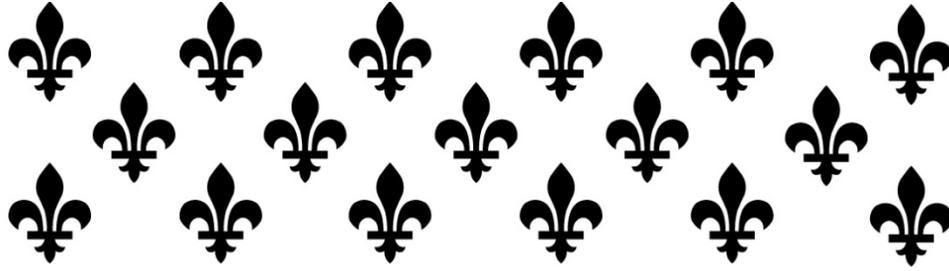
Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 30 mars 2023



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

**des séances de travail du 20 avril et des 10 et
24 mai 2023**

Poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL, LE JEUDI 20 AVRIL 2023	1
DEUXIÈME SÉANCE DE TRAVAIL, LE MERCREDI 10 MAI 2023	3
TROISIÈME SÉANCE DE TRAVAIL, LE MERCREDI 24 MAI 2023.....	11

Première séance de travail, le jeudi 20 avril 2023

Objet : Poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M. Émond (Richelieu)

M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Marc Duperron, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip en chef du gouvernement

M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et recherchiste, Service de recherche, Québec solidaire

M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Zachary Rivard, stagiaire du député de Marquette

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 03, M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau et Melançon ainsi qu'à MM. Duperron, Larose-Picher et Rivard d'assister à la séance.

M^{me} la présidente rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

À la demande de la présidente, M. Mercier Méthé présente le tableau consolidé des recommandations proposées par les groupes parlementaires et le projet de rapport du mandat d'initiative.

Il est convenu de discuter de toutes les propositions l'une à la suite de l'autre afin de départager les propositions qui font consensus de celles qui nécessitent des modifications de fond.

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'uniformiser l'utilisation des termes « initiations » et « activités d'intégration » pour « activités d'initiation et d'intégration ».

La discussion se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Ciccone (Marquette) retire du tableau consolidé la proposition suivante :

QUE le mandat d'application de l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport soit étendu à l'ensemble des sports au Québec.

La discussion se poursuit.

À 13 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 25 avril 2023, à 15 h 30, où elle entreprendra un nouveau mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 20 avril 2023

Deuxième séance de travail, le mercredi 10 mai 2023

Objet : Poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Membres présents :

M. Fortin (Pontiac), président
M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)
M. Émond (Richelieu)
M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)
M. Poulin (Beauce-Sud)
M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Nadhya Dumais, conseillère politique, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M. Marc Duperron, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
M^{me} Roxanne Guévin, secrétaire de commission parlementaire
M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip en chef du gouvernement
M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et recherchiste, Service de recherche, Québec solidaire
M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 32, M. Fortin (Pontiac) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Dumais et Melançon ainsi qu'à MM. Duperron et Larose-Picher d'assister à la séance.

M. le président rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

M. le président rappelle que lors de la dernière séance de travail, la Commission a discuté de toutes les propositions de recommandations incluses dans le tableau consolidé afin de départager celles qui font consensus de celles qui nécessitent des modifications de fond.

Il est convenu de poursuivre l'étude, dans un premier temps, des propositions de recommandations qui font consensus et, dans un deuxième temps, des propositions non consensuelles.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE le conseil d'administration de la LHJMQ soit complètement indépendant et ne comprenne pas une majorité de propriétaires ni de membres du personnel des équipes et qu'il comprenne un meilleur ratio de femmes et de minorités culturelles.

La recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE les athlètes soient représentés dans la direction et la haute gestion de la LHJMQ par le biais, par exemple, d'un comité indépendant incluant des joueurs qui peut faire des revendications.

Après débat, la recommandation est adoptée.

Avec le consentement de la Commission, M. Marissal (Rosemont) retire du tableau consolidé la proposition suivante :

QUE le gouvernement envisage un moyen législatif afin de permettre la création d'une association de joueurs juniors, dans le but que celle-ci puisse défendre ses membres et permettre des recours complètement indépendants de la LHJMQ.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE les activités d'initiation et d'intégration à caractère positif au sein des équipes sportives soient acceptées.

La recommandation est adoptée.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE les bonnes pratiques à adopter en matière d'activités d'initiation et d'intégration dans le milieu du sport fassent l'objet d'une sensibilisation accrue, et ce, dès le plus jeune âge.

La recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ se dote d'une politique qui définit ce qui constitue une activité d'intégration ou d'initiation acceptable et ce qui constitue du bizutage en précisant les comportements de violence proscrits pour en contrer la banalisation.

La recommandation est adoptée.

M. Marissal (Rosemont) propose la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ encadre mieux les pratiques d'initiation et d'intégration en sensibilisant et en responsabilisant les joueurs, le personnel entraîneur et les propriétaires d'équipe, entre autres par l'application plus rigide du Code d'éthique des joueurs et en faisant la promotion des valeurs préconisées par la Ligue durant toute la saison auprès des recrues.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ poursuive ses travaux avec Sport'Aide pour offrir le programme d'aide aux joueurs.

La recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QU'afin de poursuivre et d'améliorer le travail de prévention et d'éducation, que des formations, des guides et des ressources pour les joueurs et joueuses, pour le personnel entraîneur, les parents, les bénévoles et les arbitres soient mis en place et rendus accessibles à tous par la LHJMQ et les organisations sportives fédérées, privées et scolaires. Dans le continuum de prévention et de sensibilisation, ces outils devront être créés par un organisme reconnu par le gouvernement et mis à jour régulièrement.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE soit mis en place un mécanisme de communication des sanctions entre les organisations sportives fédérées, privées et scolaires et le RSEQ.

La recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ ait un mécanisme de gestion des plaintes indépendant et que les ressources d'aide soient facilement accessibles pour les joueurs et qu'un arrimage doit être assuré avec le mécanisme québécois « Je porte plainte » pour éviter les ambiguïtés.

Une discussion s'engage sur des recommandations similaires proposées par M. Marissal (Rosemont), M^{me} Tremblay (Hull) et M. Ciccone (Marquette) afin d'en proposer une version harmonisée.

M. le président propose les recommandations suivantes :

QUE la LHJMQ se dote d'un mécanisme indépendant et externe de traitement des plaintes comprenant des possibilités de sanctions et qu'un arrimage soit assuré avec le mécanisme québécois « Je porte plainte » pour éviter les ambiguïtés;

QUE des ressources d'aide soient facilement accessibles pour les joueurs.

Après débat, les recommandations sont adoptées.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE la confidentialité des plaintes dans le milieu sportif soit assurée afin d'éviter que les noms des plaignantes et des plaignants ou des personnes visées se retrouvent sur la place publique.

La recommandation est adoptée.

M. Marissal (Rosemont) propose la recommandation suivante :

QU'UN régime strict contre les représailles soit prévu dans le cadre de l'ensemble du processus de plainte dans le milieu sportif de même que des mesures de sanctions reliées à celui-ci.

La recommandation est adoptée.

M. Marissal (Rosemont) propose la recommandation suivante :

QUE l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport soit officialisé dans un poste et incarné dans une personne.

La recommandation est adoptée.

M. Marissal (Rosemont) propose la recommandation suivante :

QUE l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport puisse recevoir des plaintes reliées à des faits allégués qui se seraient passés antérieurement à 120 jours.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE les responsables des organisations sportives fédérées, privées et scolaires et le ministère de l'Éducation puissent échanger sur leurs initiatives respectives en matière de protection de l'intégrité pour s'informer mutuellement des actions en cours.

Après débat, la recommandation est adoptée.

Une discussion s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Marissal (Rosemont) retire du tableau consolidé la proposition suivante :

QUE soit élargie la portée du RSEQ aux élèves qui sont inscrits dans un programme de sport-étude et non seulement aux sports parascolaires.

Une discussion s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Ciccone (Marquette) retire du tableau consolidé la proposition suivante :

QUE le gouvernement s'assure que les dirigeants et toutes personnes en position d'autorité soient imputables face à tout geste de bizutage et d'initiations inappropriées.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE les fédérations sportives élaborent une politique sur le bizutage et les pratiques d'initiations inappropriées qui interdit notamment d'exiger qu'une ou plusieurs personnes posent les gestes suivants ou les fassent subir à d'autres :

- Proférer des insultes ou utiliser un langage blasphématoire ou obscène;
- Porter des vêtements causant l'embarras;
- Faire un tatouage, raser la tête, procéder au perçage ou au marquage corporel;
- Ridiculiser ou dévaloriser une personne ou un groupe social;
- Se dévêtir ou se présenter sans vêtements dans un endroit public ou privé;
- Participer à un acte sexuel ou simuler un acte sexuel;
- Inclure ou exclure une personne en fonction de caractéristiques particulières;
- Offrir des services personnels à des membres plus anciens;
- Faire des farces au téléphone ou harceler;
- Procéder à un interrogatoire;
- Faire des exercices physiques non liés à un sport;
- Priver une personne de sommeil, de nourriture ou d'hygiène;
- Donner une fessée, un coup de fouet, un coup ou un coup de pied;
- Servir de l'alcool à une personne mineure;
- Consommer de l'alcool ou des drogues illégales;

- Participer à un jeu ou à un concours de « calage d'alcool »;
- Consommer des aliments ou des boissons au goût désagréable ou toute substance non désirée;
- Détruire, abîmer ou voler des biens;
- Participer à toute activité sans le consentement.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) présente la recommandation suivante :

QUE soit précisé dans le Code d'éthique des joueurs de la LHJMQ que le « bizutage » est interdit et non les activités d'intégration positives au sens large.

Après débat, la recommandation est adoptée.

Une discussion s'engage sur des recommandations similaires proposées par M^{me} Tremblay (Hull) et M. Ciccone (Marquette) afin d'en proposer une version harmonisée.

M. le président propose la recommandation suivante :

QUE soient systématiquement publicisés et affichés dans les vestiaires et les lieux de pratique des sports les outils, les règles d'éthique, les ressources et les services disponibles en matière de protection de l'intégrité notamment les coordonnées de l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M^{me} Tremblay (Hull) propose la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ mette en place un véritable code de vie qui régule l'entièreté de la vie sportive des joueurs pour la prochaine saison et s'assure de son respect et de sa mise à jour régulière.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M. Ciccone (Marquette) présente la recommandation suivante :

QUE la LHJMQ mette en place un fonds de prévoyance pour s'assurer du financement adéquat des programmes de sensibilisation, de prévention et de formation à venir.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M. le président rappelle qu'en vertu de l'article 94 du Règlement de l'Assemblée nationale, un rapport de Commission contenant des recommandations doit faire l'objet d'un débat restreint à l'Assemblée nationale.

Après discussion, les membres formulent le souhait de déposer le rapport la première semaine des travaux intensifs, soit durant la semaine du 29 mai 2023.

Après discussion, il est convenu que le secrétaire de la Commission vérifie la disponibilité des membres pour tenir la prochaine séance de travail le mercredi 24 mai 2023.

À 8 h 57, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 11 mai 2023, à 8 h 30, où elle se réunira à nouveau en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Philippe Brassard

André Fortin

PB/jd

Québec, le 10 mai 2023

Troisième séance de travail, le mercredi 24 mai 2023

Objet : Poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports

Membres présents :

M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Ciccone (Marquette) en remplacement de M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)

M. Émond (Richelieu)

M. Marissal (Rosemont) en remplacement de M^{me} Ghazal (Mercier)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M. Rivest (Côte-du-Sud)

M^{me} Tremblay (Hull)

Autres personnes présentes :

M^{me} Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M^{me} Véronique Boucher-Lafleur, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Victoria Cornand, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Marc Duperron, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Vincent Larose-Picher, recherchiste, Cabinet du whip en chef du gouvernement

M^{me} Astrid Martin, coordonnatrice à la procédure parlementaire, Direction des commissions parlementaires

M^{me} Anne-Marie Melançon, attachée politique et recherchiste, Service de recherche, Québec solidaire

M. Xavier Mercier Méthé, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 30, M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Barnes Crépeau, Cornand et Melançon, ainsi qu'à MM. Duperron et Larose-Picher d'assister à la séance.

M^{me} la présidente rappelle les remplacements pour la durée du mandat.

M^{me} la présidente rappelle qu'au terme de la dernière séance de travail, la Commission a adopté l'ensemble des propositions de recommandation incluses au tableau consolidé qui faisaient consensus ainsi que certaines des propositions de recommandations qui nécessitaient des modifications de fond.

Il est convenu de poursuivre dans un premier temps l'étude des propositions de recommandations qui demeurent à étudier, puis de procéder à l'adoption de la section générale du rapport.

Une discussion s'engage sur deux recommandations similaires proposées par M. Ciccone (Marquette).

Avec le consentement de la Commission, M. Ciccone (Marquette) retire du tableau consolidé la proposition suivante :

QUE le gouvernement s'assure qu'une formation préventive et continue sur les bonnes pratiques sécuritaires soit développée et offerte par des experts pour les dirigeants et intervenants du milieu sportif.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement évalue la possibilité de mettre en place un programme de prévention primaire et que des sommes soient prévues afin d'offrir de tels programmes aux élèves-athlètes.

La recommandation est adoptée.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE les organisations sportives fédérées, privées et scolaires aient l'obligation de transmettre les informations et les données pertinentes sur les actes de violence dans leur rapport annuel ou à la demande d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M. Ciccone (Marquette) propose la recommandation suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation rappelle l'obligation de résultat par les différentes organisations sportives fédérées, privées et scolaires et qu'elle n'écarte pas la possibilité de faire un suivi si elle le juge nécessaire.

Après débat, la recommandation est adoptée.

Il est convenu de procéder à l'adoption de la section générale du rapport.

Après discussion, il est convenu de préciser, dans la note de bas de page relative à la recommandation n° 3 du rapport, que la liste énumérée est non-exhaustive.

Après discussion, il est convenu de retirer la phrase suivante, à la page 3 du rapport :
« Selon une intervenante, le hockey féminin serait moins touché par le phénomène. »

La section générale du rapport, telle que modifiée, est adoptée.

M^{me} la présidente informe la Commission que la version finale du rapport sera transmise aux membres par le secrétariat dès que les ajustements en lien avec la séance d'aujourd'hui y auront été apportés.

Elle rappelle également à la Commission que le rapport est confidentiel jusqu'à son dépôt à l'Assemblée nationale et qu'il est souhaité que ce dépôt ait lieu dans la semaine du 29 mai 2023.

À 8 h 26, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 25 mai 2023, à 13 heures, où elle se réunira à nouveau en séance de travail.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Roxanne Guévin

André Fortin

RG/jd

Québec, le 24 mai 2023

ANNEXE IV

Recommandations



COMMISSION
DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION

Commission de la culture et de l'éducation

Consultations particulières
et auditions publiques
dans le cadre du mandat
d'initiative portant
sur les révélations
de violence lors
des initiations
dans le milieu
du hockey junior
et la possible situation
dans d'autres sports

RECOMMANDATIONS



Les collaborateurs de la Commission de la culture et de l'éducation

SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Philippe Brassard
Roxanne Guévin
Carolyne Paquette
Janick Dufour

SERVICE DE LA RECHERCHE

Véronique Boucher-Lafleur
Xavier Mercier Méthé

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire par intérim de la Commission, M^{me} Roxanne Guévin.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – 30 mai 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : Imprimé : 978-2-550-94823-0
PDF : 978-2-550-94825-4

Les membres et autres députés ayant participé

- M. Fortin (Pontiac), président
- M^{me} Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Bérubé (Matane-Matapédia)
- M. Ciccone (Marquette)
- M. Émond (Richelieu)
- M^{me} Ghazal (Mercier)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
- M. Marissal (Rosemont)
- M. Poulin (Beauce-Sud)
- M. Rivest (Côte-du-Sud)
- M^{me} Rizqy (Saint-Laurent)
- M^{me} Setlakwe (Mont-Royal–Outremont)
- M^{me} Tremblay (Hull)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS.....	2
Les violences dans le sport	2
La culture des initiations dans le milieu du hockey junior et d'autres sports.....	2
La gouvernance des organisations sportives.....	4
Les mesures de prévention	5
Les sanctions et les procédures judiciaires.....	7
Les mécanismes de traitement des plaintes.....	8
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	11
ANNEXE - LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION	15

INTRODUCTION

Le 3 février dernier, la Cour supérieure de l'Ontario rendait son jugement sur le recours collectif intenté contre la Ligue canadienne de hockey (LCH) par trois anciens joueurs de hockey junior pour des sévices vécus durant leurs initiations¹. Les sévices incluaient des actes de violences physiques, verbales et sexuelles, de la discrimination, du harcèlement, de l'intimidation et des gestes homophobes. Les allégations visaient 38 des 60 équipes de hockey junior majeur canadien et couvrent la période de 1979 à 2014. Parmi les plaignants se trouve Stephen Quirk, un ancien joueur de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)².

Dans son jugement, la Cour a refusé la demande de recours collectif au motif que les trois ligues régionales faisant partie de la LCH sont des entités juridiques distinctes. Ainsi, une ligue régionale ne peut être tenue responsable de mauvais traitements subis par un joueur d'une autre ligue³. Le juge a cependant invité les victimes à poursuivre leurs démarches judiciaires.

Ce jugement a toutefois levé le voile sur une réalité jusqu'ici ignorée du hockey junior. Parmi les révélations relayées par les médias, on apprenait que d'anciens joueurs de la LHJMQ ont vécu des abus durant leurs initiations tels que des violences physiques et sexuelles, des actes d'humiliation et de maltraitance. Les témoignages d'anciens joueurs indiquent également que ces abus auraient été commis à la connaissance des dirigeants des équipes⁴.

Dans ce contexte, le 16 février 2023, la Commission de la culture et de l'éducation a adopté à l'unanimité une motion afin de se saisir d'un mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

La Commission de la culture et de l'éducation a procédé aux auditions publiques de quinze personnes et groupes le 22 février et du 21 au 23 mars 2023⁵. Elle a reçu six mémoires. Le présent rapport expose la synthèse des propos recueillis durant ce mandat et contient une liste de recommandations adoptées par la Commission.

¹ [Carcillo v. Canadian Hockey League](#), 2023 ONSC 886.

² Martin Leclerc [La torture, le viol et l'humiliation dans un aréna près de chez vous](#), *Radio-Canada*, 13 février 2023.

³ [Carcillo v. Canadian Hockey League](#), 2023 ONSC 886, p. 5-10.

⁴ *Ibid.*

⁵ La listes des personnes et des groupes ayant participé aux travaux de la Commission est disponible en annexe.

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

Les témoins entendus abordent plusieurs sujets liés aux violences et aux initiations dans le sport, comme la culture du vestiaire, la gouvernance des organisations sportives, les mesures de prévention, les sanctions et les procédures judiciaires ainsi que les mécanismes de traitement des plaintes.

Les violences dans le sport

Le phénomène des violences dans le sport demeure un sujet peu documenté au Québec. Les recherches sur le sujet démontrent qu'il existe plusieurs types de violences, tels que la violence psychologique, physique ou sexuelle, les abus, la négligence et de la discrimination dans le milieu sportif. Selon une étude produite en 2017 auprès de jeunes sportifs québécois de 14 à 17 ans, la violence psychologique est le type de violence le plus répandu dans le milieu du sport. Ce sont 52 % des répondantes et des répondants qui ont déclaré en avoir vécu pendant la pratique d'une activité sportive⁶.

La violence dans le milieu sportif survient dans une variété de contextes. Les gestes violents peuvent être commis par des personnes en situation d'autorité, comme le personnel entraîneur, par les pairs athlètes, les parents, le personnel médical ou les spectateurs. La violence interpersonnelle peut avoir lieu durant un entraînement, une compétition, au vestiaire, sur le jeu, après un match ou lors d'une activité d'initiation⁷. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les violences proviennent davantage du personnel entraîneur pour les athlètes de haut niveau alors qu'elle provient davantage des pairs chez les plus jeunes.

La culture des initiations dans le milieu du hockey junior et d'autres sports

Tous les sports sont touchés par des cas de violence ou d'abus. Le phénomène des initiations violentes n'est pas exclusif au hockey, mais la popularité de ce sport explique en partie le plus grand nombre de faits et gestes potentiels. Bien que peu de cas soient rapportés, certaines statistiques confirment l'existence d'un réel problème.

⁶ Daignault, Isabelle, Nadine Deslauries-Varin et Sylvie Parent, [Profiles of Teenage Athletes' Exposure to Violence in Sport : An Analysis of Their Sport Practice, Athletic Behaviors, and Mental Health](#), *Journal of Interpersonal Violence*, 2023, vol. 38, n° 11-12, citée dans [Mémoire de l'Institut national de la santé publique du Québec](#), mars 2023.

⁷ Sylvie Parent et Kristine Fortier, Chapitre 8, [La violence envers les athlètes dans un contexte sportif](#), *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Institut national de santé publique du Québec.

Aucune enquête n'a été menée au Québec sur ce sujet. Cependant, selon une étude réalisée en 2013 auprès de 338 athlètes universitaires canadiens, 92 % d'entre eux ont affirmé avoir subi des activités de bizutage⁸ durant leur carrière sportive⁹.

Les violences physiques et psychologiques sont notamment perpétrées durant les initiations puisqu'elles sont considérées comme des épreuves. Plusieurs intervenants soulignent l'importance des rites de passage chez les sportifs, particulièrement ceux de haut niveau. Aux yeux des joueurs, ces pratiques sont en fait une mise à l'épreuve de la valeur des coéquipiers et de leur sentiment d'appartenance à l'équipe. Lorsqu'elles sont encadrées et s'effectuent dans le respect, les initiations peuvent être positives pour les athlètes et renforcer la cohésion du groupe. Les initiations constituent un phénomène cyclique. Les recrues initiées seront amenées à devenir elles-mêmes les personnes qui initient lorsque de nouveaux membres feront leur entrée dans leur équipe. Ainsi, le cycle de la violence initiatique persiste d'année en année depuis plusieurs décennies.

Il se dégage un consensus sur la présence d'une culture qui favorise les débordements lors des initiations dans le milieu du hockey junior. Cette culture se caractérise notamment par une relation inégalitaire entre les recrues et les vétérans, de même que par la survalorisation de la victoire. Ces caractéristiques favorisent l'apparition et la banalisation de comportements déviants qui, pour certains, sont criminels et briment jusqu'aux droits fondamentaux de la personne.

Les rites initiatiques se perpétuent grâce à la culture du silence qui prévaut généralement dans le hockey junior, eu égard aux comportements abusifs ou violents. Pour avancer dans le sport en vue un jour d'atteindre la Ligue nationale de hockey (ce dont rêvent de nombreux joueurs de niveau junior majeur) il faut se taire. L'omerta est aussi présente chez de nombreux parents qui veulent faire progresser la carrière de leur enfant. Les athlètes sont réticents à dénoncer pour ne pas perdre la confiance de leurs coéquipiers et pour éviter d'être considérés comme un traître. Cette peur des représailles persiste même chez les personnes qui ne sont plus dans le milieu sportif. Les athlètes ayant subi des abus ou des violences sont poussés à garder le silence. En vertu de cette culture, « ce qui se dit dans le vestiaire demeure dans le vestiaire¹⁰ ».

Des intervenants soulignent les conséquences négatives de la violence subie à court et à long terme: dépression, violence conjugale, troubles alimentaires, arrêt de la pratique sportive, etc. Les répercussions se font sentir sur les proches et même sur les enfants des victimes. Il faut donc briser le cycle de la violence.

⁸ Le bizutage constitue « toute activité potentiellement humiliante, dégradante, abusive ou dangereuse attendue de la part d'un sportif par un ou des coéquipiers plus expérimentés, qui ne contribue pas à son développement, mais qu'il doit réaliser pour se faire accepter en tant que membre de l'équipe et ses coéquipiers. » (Sylvie Parent et Kristine Fortier, Chapitre 8, *La violence envers les athlètes dans un contexte sportif*, Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, p. 231)

⁹ Hamilton, Ryan, *An Examination of the Rookie Hazing Experiences of University Athletes in Canada*, *Canadian Journal of Social Research*, 2013, vol. 3, no 1, p. 35-48, cité dans *Mémoire de l'Institut national de la santé publique du Québec*, mars 2023.

¹⁰ *Journal des débats*, 1^{re} session, 43^e législature, 22 février 2023, vol. 47, n° 2.

Les témoins entendus sont unanimes sur la nécessité de changer la culture des initiations qui prévaut notamment dans le milieu du hockey junior. Des intervenants liés à la LHJMQ affirment s'engager sur cette voie. Or, les moyens de transformer cette culture semblent limités, notamment en raison de la structure de gouvernance du hockey junior majeur canadien.

La gouvernance des organisations sportives

Plusieurs échanges entre les témoins et les parlementaires ont porté sur la gouvernance des organisations sportives. D'ailleurs, la différence entre la gouvernance du sport en milieu scolaire et en milieu associatif a été soulevée.

Le sport en milieu scolaire est rattaché aux établissements d'enseignement de niveau primaire, secondaire, collégial ou universitaire. L'encadrement du sport est partagé entre le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et les établissements scolaires.

Le sport en milieu associatif s'organise, bien sûr, autour d'associations, d'organisations ou de fédérations qui regroupent des équipes sur une base locale, régionale, provinciale ou nationale. Chaque association sportive encadre la pratique par des politiques, des lignes directrices ou des exigences que toutes les équipes doivent respecter. Les personnes entendues ont parlé plus particulièrement du hockey en milieu associatif.

Le sport en milieu scolaire

Le RSEQ regroupe tous les établissements d'enseignement du Québec. Il offre plusieurs outils et ressources destinés au milieu scolaire afin d'accompagner les diverses parties prenantes. Par exemple, le RSEQ a développé un code d'éthique qui s'applique à toutes les écoles et le Programme de formation des « 3 R »¹¹ est obligatoire pour toutes et tous : le personnel entraîneur de même que les dirigeantes et les dirigeants du sport étudiant. Une Politique en matière d'intégrité a aussi été mise en place par le RSEQ.

Pendant son audition, le RSEQ a souligné que les établissements scolaires assument plusieurs responsabilités dans le domaine de la pratique du sport. Ils sont responsables notamment de l'embauche du personnel entraîneur et de l'encadrement des athlètes. Ce sont donc les établissements qui peuvent appliquer des sanctions en cas de non-respect des politiques internes.

De plus, les établissements d'enseignement doivent assurer la sécurité des jeunes dans leur environnement scolaire, ce qui inclut la pratique du sport. Différentes lois comme la Loi sur la protection de la jeunesse ou la Loi sur l'instruction publique confèrent des obligations de dénonciation aux établissements scolaires en matière de violences ou d'abus commis sur un jeune¹². Les établissements scolaires ont aussi des obligations à l'égard du RSEQ quant à l'application et à la diffusion de la politique d'intégrité et des codes de conduite.

¹¹ Respect envers soi-même, respect envers les autres et responsabilité de nos actions.

¹² [Mémoire du RSEQ \(Réseau du sport étudiant du Québec\)](#), février 2023.

Le sport en milieu associatif : l'exemple du hockey

Dans le domaine du milieu associatif, Hockey Québec¹³ coordonne les activités de niveau amateur et supervise les programmes de sport-études. Cette organisation regroupe plusieurs associations locales de hockey mineur réparties sur tout le territoire québécois. Les associations membres d'Hockey Québec sont assujetties à différentes politiques, comme la formation obligatoire [Respect Sport](#) destinée à tout le personnel entraîneur, ainsi qu'à des codes d'éthique. Or, l'adhésion à Hockey Québec n'est pas obligatoire pour les associations de hockey. Celles-ci peuvent évoluer en parallèle des activités menées par Hockey Québec¹⁴.

La LHJMQ regroupe 18 équipes du Québec et des Maritimes. Durant ses auditions, la LHJMQ a mentionné que la constitution de l'organisation prévoit les prérogatives de l'assemblée des membres, du commissaire et des équipes. Cependant, ce document n'est ni accessible au public ni aux parlementaires. Selon les intervenants entendus, tant les équipes que le commissaire ont des responsabilités et des limites à leur pouvoir d'intervention en ce qui a trait à la prévention, à l'encadrement et à la sanction des cas d'initiations abusives.

Les équipes sont intégrées au sein de la Ligue canadienne de hockey (LCH), qui compte également la Ligue de l'Ontario (OHL) et la Ligue de l'Ouest (WHL) dans ses rangs. Les responsabilités sont partagées entre la LCH et les ligues régionales. Par exemple, les ligues régionales adoptent des codes de conduite pour leurs joueurs. Elles interdisent certains comportements tels que les activités de bizutage. La LCH fournit une assistance technique et formule des exigences à mettre en place par les ligues. À titre d'exemple, tous les joueurs devront suivre, dès la prochaine saison de hockey, la formation du Groupe respect, axée sur la sensibilisation aux questions relatives à l'intimidation, à la discrimination, aux abus et au harcèlement.

Le champ d'action de la LCH demeure limité puisque ce sont les ligues régionales qui ont la responsabilité de superviser et d'appliquer leurs politiques auprès des membres. Chaque ligue déploie des efforts de prévention et de sensibilisation, mais l'application de ces mécanismes ainsi que les suivis varient. La LCH ne semble pas avoir de mécanismes de redditions de comptes pour ses ligues régionales, il est donc difficile d'assurer l'imputabilité de chacune relative aux initiations.

Les mesures de prévention

Des instruments sont mis en place par les organisations sportives pour prévenir et sensibiliser leurs membres à des problématiques comme les violences psychologiques, physiques ou sexuelles, l'intimidation, le harcèlement et les abus. La prévention se fait notamment par l'adoption de politiques ou de règlements, de codes d'éthique et de formations.

¹³ Également connu sous le nom de Fédération québécoise de hockey sur glace.

¹⁴ [Le Hockey, notre passion. Rapport du comité québécois sur le développement du hockey](#), ministère de l'Éducation, 2022.

Certains intervenants soulignent les limites de cette approche puisque l'interdiction des initiations ne suffit pas à éradiquer le phénomène. Une véritable prévention primaire est requise.

Une telle stratégie se déploie en amont, ciblant les facteurs de risque. Elle va au-delà de la signature d'un document ou de formations ponctuelles en début de saison. Il importe que les efforts soient continus. Les valeurs promues par l'organisation doivent être incarnées dans des outils de prévention qui mobilisent les jeunes.

Par ailleurs, la prévention primaire doit définir les comportements proscrits et ceux qui sont encouragés afin que les jeunes puissent réagir adéquatement aux abus ou aux gestes violents. Des intervenants entendus par la Commission ont d'ailleurs souligné que les jeunes qui vivent des initiations abusives ne saisissent pas bien que ce qu'ils ont vécu est inadmissible.

La portée et le contenu des mesures de prévention varient d'une organisation entendue à l'autre. Des établissements comme l'Université McGill misent sur les efforts auprès des athlètes. D'autres groupes comme le RSEQ travaillent davantage auprès du personnel entraîneur. Des organisations ont développé des outils propres aux initiations ou à la culture du vestiaire. Enfin, certains offrent des formations plus larges sur le respect, l'intégrité sportive ou les violences à caractère sexuel. Ainsi, on n'observe aucune harmonisation entre les outils de prévention mis en place par les organisations sportives.

Plusieurs témoins ont souligné le rôle clé des entraîneurs dans la prévention des comportements inappropriés. D'une part, leur situation d'autorité leur confère une influence considérable sur les athlètes. D'autre part, ce sont souvent les personnes auxquelles les athlètes font le plus confiance.

Les initiations

La plupart des organisations sportives interrogées lors des auditions n'ont pas de définition sur ce qui constitue une initiation et des comportements acceptables ou proscrits dans le cadre de celle-ci. Les politiques des organisations interdisent généralement les initiations, mais ne définissent pas formellement les gestes interdits.

Seule l'Université McGill propose une définition institutionnelle des initiations dans sa [Politique sur le bizutage et les pratiques d'initiations inappropriées](#). La Politique s'accompagne d'une liste de comportements et d'activités prohibées. L'Université McGill mise sur le leadership des capitaines des équipes sportives pour développer des activités d'intégration positives pour les nouveaux athlètes.

Des personnes entendues tracent une ligne claire entre les rituels d'initiation positifs qui renforcent le sentiment d'équipe et les pratiques abusives, qui constituent du bizutage. Pour certains, il est possible de suggérer des activités positives qui répondent aux valeurs des équipes et qui sont bien encadrées. Par exemple, les leaders de l'équipe peuvent proposer un système de mentor entre les vétérans et les recrues, des activités de renforcement comme le bénévolat, des activités sociales ou des activités de résolution de problème.

La définition du bizutage selon l'Université McGill

Le bizutage est défini comme toute activité exigée d'une personne comme condition implicite ou explicite d'initiation ou d'entrée, d'affiliation ou de continuité d'association ou d'appartenance à un groupe ou à une organisation, qui humilie, dénigre, opprime, menace ou amène une personne raisonnable à se sentir menacée ou en danger, indépendamment de sa volonté d'y prendre part¹⁵.

Les sanctions et les procédures judiciaires

Les groupes entendus sont demeurés vagues sur la nature des sanctions appliquées en cas de non-respect de leurs politiques ou de leurs codes d'éthique. Peu d'exemples concrets de sanctions ont été mentionnés pendant les auditions. Pour Sport'Aide, il importe de considérer les sanctions des comportements abusifs dans le cadre d'une approche positive. Les sanctions doivent avoir une vocation éducative et réparatrice, viser le développement de l'athlète. L'Officier des plaintes dispose d'un pouvoir exécutoire pour imposer des sanctions. Les fédérations adhèrent à la [Politique en matière de protection de l'intégrité](#) et confient à l'Officier la gestion des plaintes. L'Officier a le pouvoir de sommer un intervenant à comparaître et un mécanisme d'exclusion est prévu lorsque des gestes criminels sont soumis pour enquête à un corps policier.

Au cours des cinq dernières années, la Ligue canadienne de hockey (LCH) a reçu douze plaintes relatives à des cas de bizutage, de harcèlement et de mauvais traitements. À la suite d'une enquête, deux de ces plaintes ont été jugées non fondées. Les dix autres ont mené à diverses sanctions, allant de formations spécifiques à l'expulsion de la ligue¹⁶.

À la LHJMQ, la Direction des services aux joueurs intervient auprès des équipes ou de leurs membres qui auraient organisé une initiation ou fait preuve de comportements inappropriés. Selon M. Cecchini, qui était au moment de son audition président par intérim des Alouettes de Montréal et futur commissaire de la ligue¹⁷, il faut établir clairement les sanctions en cas de comportements inappropriés, et ce, dans une optique de tolérance zéro.

¹⁵ [Politique sur le bizutage et les pratiques d'initiation inappropriées](#), Université McGill, 22 janvier 2007.

¹⁶ *Journal des débats*, 1^{ère} session, 43^e législature, 22 février 2023, vol. 47, n^o 2.

¹⁷ M. Mario Cecchini a été nommé commissaire de la LHJMQ le 7 mars 2023. Il est entré officiellement en fonction le 8 mai 2023. La commission a par ailleurs entendu, le 21 mars 2023, M. Martin Lavallée qui agissait à titre de commissaire par intérim de la ligue.

Dans le milieu scolaire, ce sont les établissements qui appliquent les sanctions. L'Université McGill a traité plus explicitement de la question des sanctions lors de son audition. Sa politique sur le bizutage est complémentaire aux autres politiques de l'établissement. Lorsqu'un manquement est constaté dans le cadre d'une initiation, les sanctions applicables découlent des autres politiques en vigueur au sein de l'établissement. Pour un comportement de violence à caractère sexuel, les sanctions prises découlent de la politique sur les violences à caractère sexuel. Les mesures disciplinaires peuvent s'appliquer au seul individu visé par la plainte ou à une équipe entière. De fait, l'établissement a annulé la saison de football à la suite d'initiations abusives en 2005. Ce cas a d'ailleurs déclenché la réflexion des autorités de McGill au sujet de l'encadrement des relations entre étudiants-athlètes.

Consultés à cet égard, Hockey Québec, la LHJMQ et la LCH ont unanimement déclaré que leurs organisations n'ont pas de fonds d'indemnisation qui servirait à dissuader les victimes de porter plainte ou à régler les dossiers à l'amiable. Les plaignants sont libres d'entamer des procédures judiciaires s'ils le désirent.

Les mécanismes de traitement des plaintes

La Commission a abordé les mécanismes de traitement des plaintes avec chaque groupe entendu. D'emblée, les instances de traitement des plaintes varient selon l'organisation, notamment en ce qui concerne leur indépendance. Les mécanismes varient également selon le milieu dans lequel est pratiqué le sport. Pour le sport en milieu scolaire ou fédéré, il existe un processus centralisé de traitement des plaintes. Pour le sport non fédéré, les ligues et les organisations ont souvent leur propre mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes.

Certains groupes comme l'Université McGill ont opté pour une approche qui multiplie les portes d'accès pour les victimes voulant porter plainte. Celles-ci peuvent s'adresser à différents intervenants comme l'ombudsman, leur entraîneur, le bureau de soutien aux victimes de violences à caractère sexuel ou le bureau de médiation et de signalements. Par la suite, des instances externes sont responsables des enquêtes et du suivi de la plainte afin d'établir les faits avérés. Enfin, l'Université applique les sanctions appropriées selon les résultats de l'enquête.

D'autres groupes ont des processus de signalement internes. À la LCH, une adresse courriel générique reçoit les plaintes et les dénonciations. Or, il revient à chaque ligue régionale de se doter de son propre mécanisme de traitement des plaintes.

C'est ainsi que la LHJMQ s'est dotée d'une ligne téléphonique pour recevoir les dénonciations. La ligne est gérée par la directrice des services aux joueurs de la ligue. Selon la [Politique de prévention et de traitement du harcèlement et de la violence de la LHJMQ](#), le Bureau du commissaire traite « toute plainte ou signalement impliquant un joueur ou un officiel de la LHJMQ »¹⁸. Toujours en vertu de cette politique, il existe trois niveaux d'intervention pour le traitement des plaintes et des signalements. Le premier niveau consiste à « résoudre la situation soi-même », le deuxième à demander de l'assistance à une personne responsable et le troisième est de déposer une plainte formelle avec le formulaire requis¹⁹.

L'indépendance du mécanisme de plainte est avancée par plusieurs intervenants comme une bonne pratique. Pour M^e Michaud, avocat spécialiste en droit du travail, un mécanisme de plainte doit être neutre et pouvoir sanctionner les fautifs. Plusieurs notent les limites du principe d'autorégulation. En réponse aux préoccupations soulevées dans le cadre du mandat de la Commission, la LHJMQ s'est engagée à revoir son mécanisme pour en garantir l'indépendance. Un intervenant a souligné qu'en raison de leur statut particulier, les joueurs de cette ligue se trouvent dans une situation de vulnérabilité. Ils ne sont pas couverts par les mécanismes anti-harcèlement prévus dans la Loi sur les normes du travail. Ils ne disposent pas non plus d'une entité qui fait valoir leurs droits et les accompagne dans leurs démarches.

L'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport

Au Québec, il existe un guichet unique, l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport. Il reçoit et traite toutes les plaintes provenant des fédérations sportives reconnues. Créé en 2020 par la Politique en matière de protection de l'intégrité, il constitue le mécanisme indépendant de traitement et de réception des plaintes des fédérations sportives. La [Politique en matière de protection de l'intégrité](#) s'applique à toutes les fédérations de loisir et de sport du Québec. L'ensemble des plaintes reliées à l'intégrité des joueurs et des joueuses d'Hockey Québec sont ainsi acheminées vers l'Officier des plaintes. Les plaintes provenant du milieu du sport étudiant y sont également dirigées²⁰.

L'Officier des plaintes est administré par le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ). Contrairement à d'autres organisations, il ne fait pas référence à une personne désignée pour occuper cette fonction. Les plaintes sont acheminées à l'Officier par la plateforme « Je porte plainte ». Il s'agit d'une plateforme confidentielle et anonyme par laquelle toute personne qui vit une situation d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence en lien avec le sport ou qui en est témoin peut dénoncer les personnes fautives. La plateforme « Je porte plainte » est

¹⁸ [Mémoire de la Ligue de hockey junior majeur du Québec](#), février 2023.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ [Mémoire du RSEQ \(Réseau du sport étudiant du Québec\)](#), février 2023.

accessible sur les sites Web des fédérations assujetties à la Politique en matière de protection de l'intégrité.

L'Officier analyse la recevabilité de la plainte. Si elle est jugée recevable, elle est transmise au Comité de protection de l'intégrité qui procède aux auditions des parties impliquées. Le Comité peut recommander des sanctions. La plainte peut aussi être soumise à un médiateur²¹. Fait intéressant, le nombre de plaintes reçues augmente depuis la création du mécanisme, une tendance qui s'accélère lorsqu'il y a des révélations de violences ou d'abus.

Les témoins interrogés admettent que la plateforme « Je porte plainte » et le rôle de l'Officier des plaintes sont méconnus. Par exemple, des plaintes opérationnelles sur le jeu ou l'arbitrage sont parfois acheminées à l'Officier, alors que ces dossiers ne sont pas de son ressort. Selon l'Officier, 50 % des plaintes reçues sont liées à la régie du sport, et ne sont pas recevables²².

Collecte de données et suivi de la situation

Des intervenants recommandent l'amélioration de la collecte de données sur les violences dans le sport. La centralisation et la transparence des données sont essentielles pour mesurer dans le temps l'évolution de la situation. Les sources de données actuelles sont partielles et ne sont pas homogènes. Certaines organisations recensent très peu de cas de violences alors que des études et des sondages menés auprès d'athlètes décèlent une forte prévalence de violence sous diverses formes.

Le développement des connaissances sur ce phénomène est présenté comme un moyen d'accroître l'imputabilité des acteurs clés et de renforcer les systèmes de reddition de comptes. De plus, l'information fournie par l'Institut national de santé publique du Québec ou d'autres acteurs peut guider l'intervention de l'État.

²¹ Regroupement Loisir et Sport du Québec, [Politique d'intégrité](#).

²² [Mémoire de l'Officier des plaintes et de la protection de l'intégrité dans le sport](#), mars 2023.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission de la culture et de l'éducation formule les recommandations suivantes :

Gouvernance des organisations sportives

1. QUE le conseil d'administration de la LHJMQ soit complètement indépendant et ne comprenne pas une majorité de propriétaires, ni de membres du personnel des équipes et qu'il comprenne un meilleur ratio de femmes et de minorités culturelles.
2. QUE les athlètes soient représentés dans la direction et la haute gestion de la LHJMQ par le biais, par exemple, d'un comité indépendant incluant des joueurs qui peut faire des revendications.

Culture des initiations dans le milieu du hockey junior et d'autres sports

3. QUE les fédérations sportives élaborent une politique sur le bizutage et les pratiques d'initiations inappropriées qui interdit notamment d'exiger qu'une ou plusieurs personnes posent les gestes suivants ou les fassent subir à d'autres :
 - préférer des insultes ou utiliser un langage blasphématoire ou obscène;
 - porter des vêtements causant l'embarras;
 - faire un tatouage, raser la tête, procéder au perçage ou au marquage corporel;
 - ridiculiser ou dévaloriser une personne ou un groupe social;
 - se dévêtir ou se présenter sans vêtements dans un endroit public ou privé;
 - participer à acte sexuel ou simuler un acte sexuel;
 - inclure ou exclure une personne en fonction de caractéristiques particulières;
 - offrir des services personnels à des membres plus anciens;
 - faire des farces au téléphone ou harceler;
 - procéder à un interrogatoire;
 - faire des exercices physiques non liés à un sport;
 - priver une personne de sommeil, de nourriture ou d'hygiène;
 - donner une fessée, un coup de fouet, un coup ou un coup de pied;
 - servir de l'alcool à une personne mineure;
 - consommer de l'alcool ou des drogues illégales;
 - participer à un jeu ou à un concours de « calage d'alcool »;
 - consommer des aliments ou des boissons au goût désagréable ou toute substance non désirée;
 - détruire, abîmer ou voler des biens;
 - participer à toute activité sans le consentement²³.

²³ Cette liste non exhaustive de pratiques d'initiation interdites est tirée intégralement de la [Politique sur le bizutage et les pratiques d'initiation inappropriées](#) de l'Université McGill.

4. QUE les activités d'initiation et d'intégration à caractère positif au sein des équipes sportives soient acceptées.
5. QUE les bonnes pratiques à adopter en matière d'activités d'initiations et d'intégration dans le milieu du sport fassent l'objet d'une sensibilisation accrue, et ce, dès le plus jeune âge.
6. QUE la LHJMQ se dote d'une politique qui définit ce qui constitue une activité d'intégration ou d'initiation acceptable et ce qui constitue du bizutage en précisant les comportements de violence proscrits pour en contrer la banalisation.
7. QUE la LHJMQ encadre mieux les pratiques d'initiation et d'intégration en sensibilisant et en responsabilisant les joueurs, le personnel entraîneur et les propriétaires d'équipe, entre autres par l'application plus rigide du Code d'éthique des joueurs et en faisant la promotion des valeurs préconisées par la Ligue durant toute la saison auprès des recrues.
8. QUE soit précisé dans le Code d'éthique des joueurs de la LHJMQ que le « bizutage » est interdit et non les activités d'intégration positives au sens large.

Protection de l'intégrité des athlètes

9. QUE la LHJMQ poursuive ses travaux avec Sport'Aide pour offrir le programme d'aide aux joueurs.
10. QUE soient systématiquement publicisés et affichés dans les vestiaires et les lieux de pratique des sports les outils, les règles d'éthique, les ressources et les services disponibles en matière de protection de l'intégrité notamment les coordonnées de l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport.

Prévention

11. QUE la LHJMQ mette en place un véritable code de vie qui régule l'entièreté de la vie sportive des joueurs pour la prochaine saison et s'assure de son respect et de sa mise à jour régulière.
12. QU'afin de poursuivre et d'améliorer le travail de prévention et d'éducation, que des formations, des guides et des ressources pour les joueurs et joueuses, pour le personnel entraîneur, les parents, les bénévoles et les arbitres soient mis en place et rendus accessibles à tous par la LHJMQ et les organisations sportives fédérées, privées et scolaires. Dans le continuum de prévention et de sensibilisation, ces outils devront être créés par un organisme reconnu par le gouvernement et mis à jour régulièrement.

13. QUE la LHJMQ mette en place un fonds de prévoyance pour s'assurer du financement adéquat des programmes de sensibilisation, de prévention et de formation à venir.
14. QUE soit mis en place un mécanisme de communication des sanctions entre les organisations sportives fédérées, privées et scolaires et le RSEQ.
15. QUE la LHJMQ se dote d'un mécanisme indépendant et externe de traitement des plaintes comprenant des possibilités de sanctions et qu'un arrimage soit assuré avec le mécanisme québécois « je porte plainte » pour éviter les ambiguïtés;
QUE des ressources d'aide soient facilement accessibles pour les joueurs.
16. QUE le gouvernement évalue la possibilité de mettre en place un programme de prévention primaire et que des sommes soient prévues afin d'offrir de tels programmes aux élèves-athlètes.

Mécanisme de traitement des plaintes

17. QUE la confidentialité des plaintes dans le milieu sportif soit assurée afin d'éviter que les noms des plaignantes et des plaignants ou des personnes visées se retrouvent sur la place publique.
18. QU'UN régime strict contre les représailles soit prévu dans le cadre de l'ensemble du processus de plainte dans le milieu sportif de même que des mesures de sanctions reliées à celui-ci.

Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport

19. QUE l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport soit officialisé dans un poste et incarné dans une personne.
20. QUE l'Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport puisse recevoir des plaintes reliées à des faits allégués qui se seraient passés antérieurement à 120 jours.

Collecte de données et échange d'information

21. QUE les responsables des organisations sportives fédérées, privées et scolaires et le ministère de l'Éducation puissent échanger sur leurs initiatives respectives en matière de protection de l'intégrité pour s'informer mutuellement des actions en cours.
22. QUE les organisations sportives fédérées, privées et scolaires aient l'obligation de transmettre les informations et les données pertinentes sur les actes de violence dans leur rapport annuel ou à la demande d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

Suivi auprès des acteurs

23. Que la Commission de la culture et de l'éducation rappelle l'obligation de résultat par les différentes organisations sportives fédérées, privées et scolaires et qu'elle n'écarte pas la possibilité de faire un suivi si elle le juge nécessaire.

ANNEXE - LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

	Mémoire	Audition
Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ)		
<ul style="list-style-type: none"> • M. Gilles Courteau, commissaire • M. Martin Lavallée, adjoint au commissaire • M^{me} Natacha Llorens, directrice des services aux joueurs 	✓	✓
Ligue canadienne de hockey (LCH)		
<ul style="list-style-type: none"> • M. Dan MacKenzie, président 		✓
Hockey Québec		
<ul style="list-style-type: none"> • M. Claude Fortin, président • M. Jocelyn Thibault, directeur général • M. Dave Leclerc, directeur, régie, règlementations et officiels • M^{me} Marie-Joël Desaulniers, directrice communications et marketing 		✓
Réseau du sport étudiant du Québec		
<ul style="list-style-type: none"> • M. Gustave Roel, président-directeur général • M. Stéphane Boudreau, directeur général-adjoint 	✓	✓
Université McGill		
<ul style="list-style-type: none"> • P^r Fabrice Labeau, premier vice-principal exécutif adjoint, études et vie étudiante 		✓
M. Michel Dorais, professeur titulaire retraité de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval	✓	✓
M. Martin Lavallée, commissaire par intérim de la LHJMQ		✓
M. Mario Cecchini, président par intérim des Alouettes de Montréal		✓

Mémoire Audition

Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ)

- M. Pierre-Gerlier Forest, président-directeur général
- D^r François Desbiens, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, vice-président aux affaires scientifiques ✓ ✓
- D^{re} Johanne Laguë, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, adjointe à la programmation scientifique et qualité
- M^{me} Dominique Gagné, conseillère scientifique

M^{me} Danièle Sauvageau, conférencière en coaching exécutif et sportif, et M. Camille Thériault, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, accompagné de : ✓

- M. Éric Normandeau, stratège conseil, Léger

M. Dany Bernard, docteur en psychologie du sport ✓

Officier des plaintes de la protection de l'intégrité dans le sport

- M. Sylvain B. Lalonde, président-directeur général, Regroupement Loisir et Sport du Québec ✓ ✓
- M^{me} Lise Charbonneau, directrice, service de gestion du risque et protection de l'intégrité, Regroupement Loisir et Sport du Québec

M^e Félix-Antoine Michaud, avocat associé, Triviüm, spécialiste en droit du travail ✓

Sport'Aide

- M. Denis Servais, président ✓ ✓
- M. Sylvain Croteau, directeur général

M. Richard Létourneau, président du conseil d'administration des Saguenéens de Chicoutimi, président de l'Assemblée des membres de la LHJMQ, accompagné de M^{me} Joane Leblanc, conseillère pédagogique, Saguenéens de Chicoutimi. ✓



**Notre
maison
citoyenne**

assnat.qc.ca